

**CAHROM (2017)29**

**15 novembre 2017**

**COMITÉ AD HOC D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ROMS ET AUX GENS DU VOYAGE<sup>1</sup>  
(CAHROM)**

---

**ANALYSE DE L'IMPACT, DES RÉSULTATS ET DES SUITES DONNÉES  
AUX RAPPORTS ET VISITES THÉMATIQUES DU CAHROM (2012-2017)<sup>2</sup>**

---

Document disponible sur le site du CAHROM : [www.coe.int/roma/cahrom](http://www.coe.int/roma/cahrom),  
établi par le Secrétariat, Direction générale de la Démocratie (DG II)  
sur la base de 56 questionnaires retournés remplis

examiné par le CAHROM lors de ses 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> réunions plénières  
et approuvé par le CAHROM par procédure écrite

---

---

<sup>1</sup> Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. La présente note a vocation explicative et ne prétend pas constituer une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

<sup>2</sup> Voir l'annexe 1 pour des statistiques. 26 rapports ont été approuvés par le CAHROM ; d'autres sont en cours d'examen.

## Présentation du CAHROM

Le CAHROM a été créé en tant que comité ad hoc par une décision du Comité des Ministres de 2011, à la suite de l'adoption, le 20 octobre 2010, de la Déclaration de Strasbourg sur les Roms. Il est assimilé à un comité directeur ; la caractéristique d'un comité ad hoc, par opposition à un comité directeur, est que son mandat est centré sur un thème particulier – ici, les Roms et les Gens du voyage. Une structure similaire existait déjà au Conseil de l'Europe depuis 1996, année de la création d'un Groupe de spécialistes sur les Roms/Tsiganes (MG-S-ROM), qui rassemblait un nombre restreint de pays (moins de 10). À la suite d'une modification de la terminologie en usage au Conseil de l'Europe, le MG-S-ROM fut rebaptisé Groupe de spécialistes sur les Roms, Tsiganes et Voyageurs (MG-S-ROM) en 2002, puis devint en 2006 le Comité d'experts sur les Roms et les Gens du voyage. Celui-ci fut remplacé par le CAHROM à la fin 2010.

Le MG-S-ROM a tenu trente réunions de 1996 à 2010. La plupart des recommandations du Comité des Ministres sur les politiques relatives aux Roms (notamment l'éducation, le logement, la santé, l'emploi et les sites d'accueil), qui sont toujours valables et parfois utilisées pour réviser les stratégies nationales d'intégration des Roms, ont été rédigées par le MG-S-ROM entre 2000 et 2010<sup>3</sup>.

La décision de transformer le MG-S-ROM en CAHROM a eu des effets positifs : le MG-S-ROM était un sous-comité de l'ancien Comité européen sur les migrations (CDMG), tandis que le CAHROM bénéficie désormais d'un accès direct au Comité des Ministres, à travers le Groupe de rapporteurs des Délégués des Ministres sur les questions sociales et de santé (GR-SOC). Cela facilite la circulation de l'information et permet une adoption plus rapide des documents préparés par le CAHROM.

La dynamique créée par l'adoption de la Déclaration de Strasbourg et par le changement de statut du CAHROM a renforcé l'intérêt des États membres pour les travaux de ce dernier. Le CAHROM est devenu un comité véritablement paneuropéen : 41 États membres – à savoir tous les pays dont une partie, même très modeste, de la population est composée de Roms et/ou de Gens du voyage – ont nommé un expert. Les membres viennent d'horizons et de ministères variés, et certains sont d'origine rom. La représentation au Comité est en outre strictement paritaire : 22 hommes et 22 femmes<sup>4</sup>.

## Présentation des méthodes de travail thématiques du CAHROM

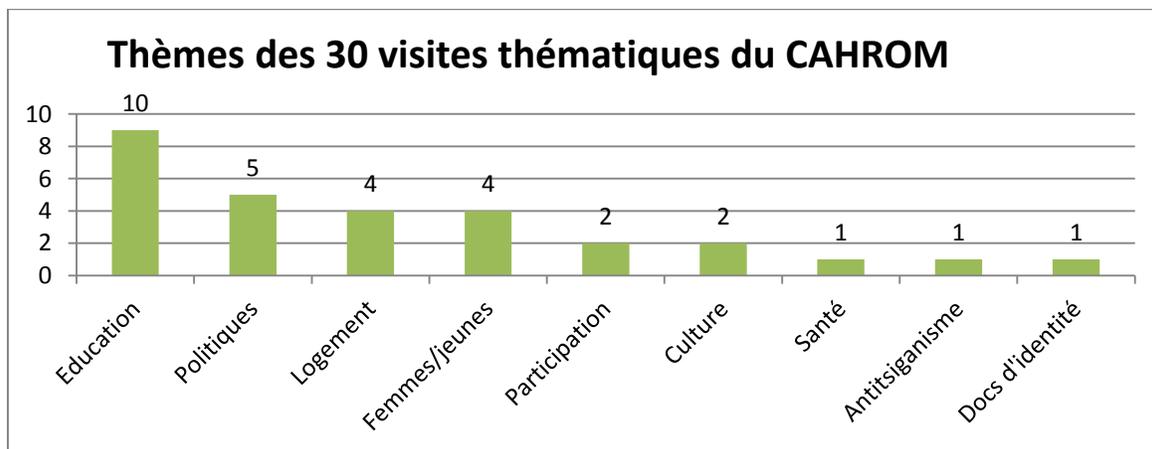
La principale évolution pour le CAHROM a été la mise en place en 2012, à l'issue d'un premier bilan de ses travaux, de nouvelles méthodes de travail thématiques. Les réunions plénières n'offraient pas toujours le temps suffisant pour approfondir comme il se doit l'analyse et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques/stratégies/plans d'action concernant les Roms ; conformément à son mandat, le CAHROM a donc décidé d'instaurer des groupes thématiques d'experts afin de partager les bonnes pratiques et les expériences sur des sujets très spécifiques.

<sup>3</sup> Textes de référence et outils : <http://www.coe.int/fr/web/portal/roma-related-texts>.

<sup>4</sup> Statistiques recueillies à l'occasion de la 13<sup>e</sup> réunion plénière du CAHROM, à Prague (31 mai au 3 juin 2017). La Croatie, qui assure la présidence, est représentée par deux membres ; la Belgique dispose de trois membres nommés.

Ces groupes thématiques se composent d'experts d'un *pays demandeur* et généralement de trois ou quatre *pays partenaires*<sup>5</sup>, bien que le nombre d'experts par groupe thématique soit récemment passé à cinq ou six<sup>6</sup> en réponse à un intérêt croissant. Les rapports thématiques définitifs, une fois approuvés par ces experts, sont discutés dans des groupes de travail parallèles et avalisés par le CAHROM lors des réunions plénières. Ils sont également examinés sous différents angles par les quatre rapporteurs du CAHROM (sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les jeunes Roms, les enfants roms et l'antitsiganisme), qui vérifient s'ils prennent suffisamment en compte ces aspects.

### Choix des priorités thématiques



La liste des rapports thématiques du CAHROM et celle des pays participant aux groupes thématiques permettent de déduire assez aisément les principaux enjeux et les grandes priorités. En tête des visites thématiques viennent celles consacrées à *l'éducation*, sur des sujets tels que la lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaires, l'amélioration de la fréquentation scolaire, en particulier chez les filles roms, la promotion d'une éducation inclusive par opposition aux écoles spéciales ou pratiquant la ségrégation, l'enseignement préscolaire, les systèmes de tests et de diagnostics avant l'entrée à l'école et la formation et l'enseignement professionnels. Le *logement* figure également parmi les sujets fréquemment traités et a donné lieu à des rapports sur le logement social, la légalisation des campements roms non autorisés, la prévention des expulsions ou la mise à disposition d'aires d'accueil pour les Gens du voyage.

Parmi les thèmes retenus par le passé figurent aussi les *solutions à l'absence de documents d'identité*, la *lutte contre l'antitsiganisme et les crimes motivés par la haine*, *l'autonomisation des femmes et des jeunes Roms et la prise en compte de ces aspects dans les stratégies nationales d'intégration des Roms*, la *participation aux instances consultatives et décisionnaires* ou la *promotion et protection de la langue romani et des autres langues parlées par les communautés apparentées aux Roms*. Certains des rapports traitaient de sujets encore tabous, comme les *mariages précoces/des enfants et les mariages forcés* ou

<sup>5</sup> Le *pays demandeur*, qui cherche à s'informer sur un thème spécifique (parce qu'un projet de loi ou une nouvelle politique est en préparation, ou parce que les mesures sur cette question mises en œuvre dans le cadre d'un plan d'action ou d'une stratégie existant au niveau national ne produisent pas de résultats suffisants), reçoit la visite du groupe thématique d'experts (deux jours et demi). Les experts des *pays partenaires* offrent leur expérience dans le domaine correspondant au thème concerné et partagent les enseignements tirés d'expériences passées.

<sup>6</sup> Le nouveau mandat du CAHROM pour 2018-2019 prévoit jusqu'à six pays partenaires.

la traite des êtres humains dans la population rom. D'autres rapports abordent plus généralement la situation de certaines communautés, dont les migrants ou les groupes roms orientaux, les difficultés qu'elles rencontrent et les politiques répondant à leurs besoins. L'accès à l'emploi, l'accès à la justice, la présence de l'histoire rom dans les manuels scolaires ou la mise en place de politiques concrètes dans les États membres où vit une petite population rom figurent parmi les nouvelles priorités thématiques pour 2017 et au-delà.

### Qui sont les experts pour les visites thématiques ?

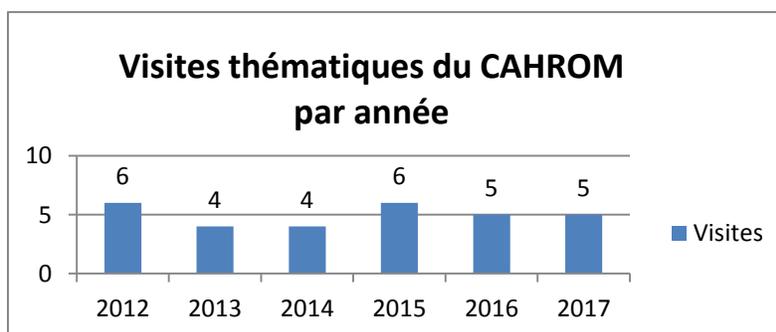
En général, les membres du CAHROM représentant le pays hôte font partie du groupe thématique, qui peut aussi être élargi à d'autres personnes.

Selon le thème de la visite thématique, les pays partenaires peuvent être soit les membres du CAHROM eux-mêmes, soit d'autres experts qu'ils ont désignés, lorsque les membres du CAHROM n'ont pas une maîtrise suffisante du thème concerné. Le fait que seuls 38 % des experts des groupes thématiques soient membres du CAHROM montre que ces visites ne sont pas considérées comme des « séjours touristiques » et que le choix des experts s'effectue sur des bases solides. S'agissant de la parité hommes-femmes, les femmes ont été plus nombreuses à participer à ces visites thématiques (55 % contre 45 % d'hommes).



### Un intérêt croissant de la part des membres du CAHROM et des États membres

Fin décembre 2017, 30 visites thématiques auront eu lieu (soit une moyenne de cinq visites thématiques par an), couvrant 37 États membres.



Les pays les plus actifs ont été la Hongrie et l'« ex-République yougoslave de Macédoine » (neuf participations), la Bosnie-Herzégovine, la République tchèque, la Pologne et la Roumanie (huit participations), la Croatie, l'Italie et la République slovaque (sept) et l'Espagne (six). Tous les États membres sont encouragés à s'impliquer dans cet exercice thématique. En 2017, l'Allemagne, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Portugal et l'Ukraine ont participé pour la première fois à des groupes thématiques. À ce jour, seuls Chypre, le Danemark, l'Estonie et le Luxembourg n'en ont pas saisi l'occasion.

Le tableau ci-dessous regroupe les statistiques sur la participation des États membres aux visites thématiques et sur les thèmes de prédilection des différents États membres.

Participations	État membre <sup>7</sup>	En qualité de pays demandeur	En qualité de pays partenaire
9 participations	- Hongrie - « ex-République yougoslave de Macédoine »	(1 x antitsiganisme, 1 x éducation) (1 x logement)	(4 x éducation, 1 x histoire, 1 x langue, 1 x politiques) (1 x logement, 4 x éducation, 1 x santé, 1 x statut juridique, 1 x politiques)
8 participations	- Bosnie-Herzégovine - République tchèque - Pologne - Roumanie	(1 x politiques) (2 x éducation) (1 x éducation) (1 x femmes)	(1 x éducation, 1 x santé, 2 x logement, 1 x statut juridique, 1 x participation, 1 x langue) (1 x antitsiganisme, 2 x éducation, 1 x histoire, 1 x langue, 1 x participation) (3 x éducation, 1 x santé, 1 x femmes, 1 x langue, 1 x politiques) (1 x éducation ; 1 x histoire, 1 x langue, 1 x migration, 1 x participation, 1 x traite, 1 x femmes)
7 participations	- Croatie - Italie - République slovaque	(1 x langue) (1 x statut juridique) (1 x éducation, 1 x histoire)	(1 x logement, 1 x statut juridique, 2 x participation, 1 x politiques, 1 x jeunesse) (1 x antitsiganisme, 1 x migration, 1 x politiques, 1 x traite, 2 x femmes) (2 x éducation, 1 x logement, 2 x langue)
6 participations	- Espagne	(1 x migration)	(1 x éducation, 2 x logement, 1 x participation, 1 x femmes)
5 participations	- Belgique - Finlande - Grèce - Moldova (République de) - Pays-Bas - Serbie - Slovénie - Royaume-Uni	(1 x sites d'accueil) (1 x éducation) (1 x participation) (1 x politiques) (1 x éducation) (1 x logement) (1 x jeunesse) 0	(1 x éducation, 1 x santé, 1 x participation, 1 x jeunesse) (1 x éducation, 1 x langue, 1 x politiques, 1 x femmes) (1 x logement, 2 x politiques, 1 x traite) (1 x éducation, 1 x histoire, 2 x femmes) (1 x éducation, 1 x politiques, 1 x traite, 1 x femmes) (1 x statut juridique, 1 x migration, 1 x politiques, 1 x jeunesse) (2 x éducation, 1 x langue, 1 x politiques) (1 x antitsiganisme, 2 x éducation, 1 x sites d'accueil, 1 x femmes)
4 participations	- Norvège	0	(1 x antitsiganisme, 2 x éducation, 1 x participation)
3 participations	- Albanie - France - Lettonie - Monténégro - Suède - Suisse - Turquie	(1 x logement, 1 x traite) (1 x éducation) 0 0 0 0 0	(1 x politiques) (1 x migration, 1 x sites d'accueil) (3 x éducation) (1 x santé, 1 x statut juridique, 1 x migration) (1 x antitsiganisme, 2 x éducation) (1 x sites d'accueil, 1 x éducation, 1 x langue) (1 x éducation, 1 x santé, 1 x politiques)
2 participations	- Autriche - Bulgarie - Irlande - Lituanie	(1 x langue) (1 x santé) (1 x participation) (1 x éducation, 1 x femmes)	(1 x langue) (1 x migration) (1 x migration) 0

<sup>7</sup> Parmi les 47 États membres du Conseil de l'Europe, seuls sont pris en compte les 41 pays ayant désigné un membre au CAHROM (les pays suivants ne sont pas inclus dans la liste : Andorre, Islande, Liechtenstein, Malte, Monaco et Saint-Marin).

1 participation	- Arménie	0	(1 x politiques)
	- Azerbaïdjan	0	(1 x politiques)
	- Géorgie	(1 x politiques)	0
	- Allemagne	0	(1 x langue)
	- Portugal	0	(1 x éducation)
	- Fédération de Russie	0	(1 x politiques)
	- Ukraine	(1 x politiques)	0
Aucune participation à ce jour	- Chypre	0	0
	- Danemark	0	0
	- Estonie	0	0
	- Luxembourg	0	0

### Évolutions récentes

Plusieurs éléments positifs sont à souligner : depuis 2015, des observateurs internationaux demandent à participer à certaines visites thématiques du CAHROM. Ces observateurs sont issus de la Commission européenne (DG EAC et DG JUST), de la FRA, de l'OSCE/BIDDH, du HCDH et de l'ECMI. Le Saint-Siège s'est lui aussi montré intéressé par une participation à l'avenir.

Les conclusions des rapports thématiques du CAHROM sont désormais régulièrement mentionnées dans les rapports de l'ECRI ; le GRETA, le Service de la jeunesse, la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes et le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) utilisent les rapports du CAHROM dans leurs travaux ; des États membres de l'UE ont quant à eux fait état des conclusions du CAHROM lors des réunions rassemblant les interlocuteurs des différents pays sur les questions roms. À la suite de la demande du CAHROM, appuyée par le Secrétaire Général et le Comité des Ministres dans le Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage, plusieurs comités et secteurs du Conseil de l'Europe ont nommé un rapporteur sur les questions roms (et relatives aux Gens du voyage) : le Congrès, le CDDH, le CAHENF et le Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ). Cela contribue à démarginaliser le travail sur les questions roms au sein du Conseil de l'Europe et rend possibles des actions transversales.

Ces méthodes de travail thématiques sont par ailleurs venues renforcer la coopération avec d'autres secteurs, comités d'experts et organes de suivi du Conseil de l'Europe. Dans ses documents d'appui destinés aux experts qui participent à ces visites thématiques, le Secrétariat intègre des informations sur les organes de suivi tels que l'ECRI, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ou le GRETA. Les conclusions du Commissaire aux droits de l'homme, ainsi que les travaux de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, sont également pris en considération. Le CAHROM a également reçu des propositions pour la mise en place de groupes thématiques de la part d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, comme le Service de la jeunesse (sur l'autonomisation et la participation des jeunes Roms) ou le Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (sur les tests et diagnostics auxquels sont soumis les enfants roms, qui conduisent fréquemment à la ségrégation scolaire ou au placement dans des écoles pour handicapés mentaux).

## **Analyse des résultats directs et indirects et des suites données aux visites thématiques**

En amont de la 11<sup>e</sup> réunion du CAHROM (Sofia, Bulgarie, avril 2016), le Secrétariat a adressé un questionnaire à tous les experts – membres ou non du CAHROM – ayant participé à des groupes et visites thématiques. La présente analyse repose sur 56 questionnaires remplis. La version définitive de ce document sera communiquée au GR-SOC pour information, puisqu'elle donnera des exemples concrets de résultats, directs ou indirects, des visites et rapports thématiques du CAHROM pour les pratiques, la planification des politiques et les réformes législatives.

### **Analyse des réponses des experts au questionnaire**

Le questionnaire n'a suscité que des réponses positives, tous les experts convenant que les visites thématiques du CAHROM représentent un outil très utile et répondent aux attentes. Les méthodes de travail thématiques du CAHROM répondent bien à des priorités clairement identifiées et sont conçues pour s'adapter aux besoins des pays demandeurs. Elles sont considérées comme un outil utile pour échanger expériences et bonnes pratiques.

Elles offrent aux acteurs publics une occasion unique de partager des opinions, des avis d'experts, des bonnes pratiques, des outils existants, etc., améliorant les connaissances des experts sur le thème étudié ; de comparer les situations dans les pays concernés ; de partager des informations sur les politiques publiques concernant les Roms et les Gens du voyage, et d'illustrer et de clarifier de nombreux problèmes relatifs au thème de la visite. Cette possibilité de discuter des enjeux avec des participants d'opinions et d'horizons professionnels différents est considérée comme particulièrement intéressante.

Les visites et rapports thématiques sont un moyen précieux de connaître les plus récentes données disponibles et les dernières évolutions dans les pays concernés. En outre, la publication des rapports sur le site internet en accès libre du CAHROM<sup>8</sup> permet au grand public d'obtenir des informations plus détaillées sur les phénomènes spécifiques se produisant dans ces pays, ainsi que sur la situation générale en Europe. Les membres du CAHROM devraient par conséquent promouvoir encore plus cette source d'information, y compris au niveau national (ministères et institutions publiques, société civile, instances pour l'égalité et les droits de l'homme, etc.).

Dans le cas de thèmes relativement nouveaux et parfois sensibles ou tabous, les visites thématiques ont suscité (et parfois même offert un prétexte à) des discussions plus larges parmi les décideurs, le grand public ou la communauté rom elle-même. C'est ce qui s'est produit en Serbie concernant les expulsions forcées et les programmes de logements alternatifs ; en Pologne concernant les médiateurs de santé roms, ce travail étant prohibé au sein de la communauté rom en raison d'obstacles culturels internes ; s'agissant de l'enseignement et de la formation professionnels, ce thème n'avait encore jamais été abordé aussi en détail et séparément des discussions plus générales sur l'éducation. Les visites thématiques peuvent aussi prédire les défis à venir, les menaces ou ouvertures qui se profilent ou l'orientation souhaitable des politiques publiques.

<sup>8</sup> <https://www.coe.int/fr/web/portal/cahrom>.

Les visites thématiques montrent aussi les différences entre communautés roms en Europe et la diversité des difficultés qu'elles rencontrent. Citons l'exemple de la visite thématique menée à Helsinki (Finlande) en 2012, consacrée à l'abandon de scolarité et à l'absentéisme des filles roms, puisque ces problèmes touchent en général surtout les filles. Il s'est avéré qu'en Finlande, ils concernaient surtout les garçons.

Cette visite a conduit à formuler de nouveaux thèmes à explorer, indispensables pour surveiller tous les obstacles à l'amélioration de la situation des Roms, comme le thème des migrants roms mineurs (nouveaux arrivants) ou celui de l'abandon de scolarité et de l'absentéisme chez les garçons roms.

S'agissant de thèmes plus spécifiques, comme le système de tests et de diagnostics, les experts tchèques et polonais ont attiré l'attention sur le manque de temps pour entrer dans les détails sur les aspects professionnels, les enjeux cruciaux du diagnostic psychologique et les moyens d'améliorer le processus de diagnostic des enfants issus d'autres cultures tout en garantissant la neutralité des tests.

Parallèlement, différentes opinions se sont exprimées concernant la participation des divers acteurs nationaux aux visites thématiques. Tout en appréciant l'apport et les connaissances des représentants des pouvoirs publics, certains experts interrogés auraient préféré disposer de temps pour de plus longues discussions ouvertes entre experts et ONG, sans la présence de ces représentants.

Ces divergences de vues montrent que les questions roms restent sensibles et ne sont pas toujours débattues de manière ouverte et détaillée. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les acteurs, aussi bien publics que non gouvernementaux, se sentiraient sous pression. Dans quelques cas, les visites thématiques du CAHROM pourraient avoir été perçues à tort par certains acteurs publics comme des « visites de contrôle », ce qui souligne l'importance que les organisateurs renseignent les participants, officiels et représentants de la société civile invités à rencontrer les experts sur la nature des visites. On peut aussi y voir la demande d'une approche plus professionnelle et approfondie des enjeux, au lieu de la présentation d'informations « trop générales ».

### **Traduction des rapports thématiques du CAHROM**

Dans certains cas, il est estimé que la traduction des rapports dans les langues nationales n'est pas nécessaire et que les versions anglaise ou française suffisent, étant donné que les parties prenantes comprennent généralement ces langues (par exemple : Belgique, Hongrie).

Dans d'autres cas toutefois, les rapports des visites auxquels les pays concernés ont participé ont été traduits, ou le seront une fois finalisés, dans les langues nationales (par exemple : Bulgarie, Pologne). En Pologne, le rapport consacré aux mariages précoces/des enfants et aux mariages forcés dans les communautés roms dans le contexte de la promotion de l'égalité de genre a déjà été traduit en polonais, présenté en septembre 2016 lors d'un forum de l'Équipe rom de la Commission mixte gouvernement-minorités ethniques et nationales et publié sur le site internet de ministère de l'Intérieur et de l'Administration.

Les rapports sur des thèmes pouvant présenter un intérêt et une importance pour un pays particulier, tels que les mariages précoces, la protection et la promotion des langues parlées par les Roms et la traite au sein des communautés roms, font également l'objet d'une traduction même si le pays concerné n'a pas pris part à la visite (par exemple : Pologne).

Les rapports concernant le pays n'ont été traduits dans les langues nationales qu'en Bosnie-Herzégovine (logements sociaux pour les Roms et légalisation des campements et logements des Roms), en Croatie (promotion et protection des langues parlées par les Roms) et en Serbie (détermination du statut juridique des Roms d'ex-Yougoslavie et solutions à l'absence de documents d'identité). La Bosnie-Herzégovine va faire traduire les rapports des visites auxquels son expert participera. En outre, la Serbie a fait traduire les rapports en romani – elle est le seul pays à l'avoir fait.

La Lettonie a uniquement fait traduire les principales conclusions (scolarisation des enfants roms, en particulier les filles, et enseignement préscolaire inclusif).

La nécessité de traduire les rapports en romani a été soulignée, notamment par la République de Moldova et par la Roumanie.

La traduction des rapports pertinents dans les langues nationales mettra les données et analyses qu'ils contiennent à la disposition d'un plus large public (journalistes, chercheurs, étudiants, ONG dont les ONG roms, pouvoirs locaux, etc.) et assurera l'accès aux informations sur les autres groupes roms et sur la situation d'autres pays dans un domaine donné.

### **Diffusion des rapports thématiques du CAHROM**

Dans la majorité des cas, les rapports approuvés ont été communiqués à tous les participants à la visite thématique concernée ainsi qu'aux institutions nationales, responsables politiques et chercheurs concernés. En outre, en Bosnie-Herzégovine et en Pologne, les rapports et les conclusions des visites thématiques seront également présentés aux instances officielles de représentation des Roms.

### **Utilisation des rapports thématiques du CAHROM**

Dans quelques cas, les rapports ont été directement utilisés pour préparer ou revoir des stratégies ou plans d'action pour les Roms et/ou les Gens du voyage au niveau national (par exemple en Albanie, Croatie, Finlande, Italie, Lituanie, Slovaquie ou Ukraine). La Stratégie nationale albanaise pour l'intégration des Roms et des Égyptiens, récemment révisée, cite le rapport thématique du CAHROM sur le logement social, et les conclusions de cette visite thématique ont été prises en compte pour un nouveau projet de loi sur le logement social. Ce dernier, non encore adopté par le Parlement albanais, propose l'adoption d'un système de quotas pour l'attribution de logements sociaux aux Roms, inspiré de celui de l'« ex-République yougoslave de Macédoine » du fait de l'échange sur les pratiques qui s'est tenu à Tirana en avril 2013. La République de Moldova offre un autre exemple positif, puisque la plupart des recommandations issues de la visite thématique du groupe d'experts en 2012 ont été intégrées au Plan d'action national pour les Roms (un nouveau plan d'action est en cours de préparation). La Finlande et la Lituanie ont intégré le genre comme thème transversal et/ou en ont renforcé cette composante dans leurs stratégies nationales pour l'intégration des Roms (à la suite d'une visite thématique du

CAHROM, en Lituanie). La Croatie, la Serbie et la Slovénie ont fait de même pour la composante jeunesse (à la suite de la visite thématique du CAHROM, en Slovénie). L'Ukraine a déjà annoncé que le groupe thématique d'experts du CAHROM, qui s'est réuni à Kiev en avril 2017, contribuerait à la rédaction de son nouveau plan d'action national pour les Roms.

La plupart des rapports ont été principalement utilisés comme bases de réflexion ou comme impulsions pour développer les discussions au niveau national (comme en Bulgarie) ou pour suivre la situation dans d'autres pays (comme en Italie). Dans la plupart des cas, les rapports et leurs conclusions sont en partie débattus au niveau national, au sein des ONG (par exemple en République de Moldova) ou d'autres entités non gouvernementales publiques (comme en République tchèque).

Dans le cas de la Croatie, pour la toute première fois, la langue romani (*romani čhib*) et le roumain boyash ont été abordés lors de la visite thématique à Zagreb et à Medjmurje sur la promotion et la protection des langues parlées par les Roms. Les recommandations ont été prises en compte pour l'élaboration des programmes d'enseignement des langues minoritaires, en partenariat avec les experts et représentants du ministère des Sciences, de l'Éducation et des Sports de Croatie. Les conclusions du rapport thématique du CAHROM ont été partagées au sein du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, ont aidé à trouver une terminologie convenant à la langue parlée par la minorité boyash de Croatie, et ont apaisé certaines tensions autour de ce sujet entre la Croatie et la Roumanie. Le thème de la langue a été encore débattu en mars 2017, avec la participation de neuf pays, lors d'une visite thématique accueillie par l'Autriche au Centre européen pour les langues vivantes, ce qui reflète le vif intérêt des pays pour les questions liées à la culture rom.

Les recommandations des rapports (telles que celles figurant dans le rapport sur la détermination du statut des Roms d'ex-Yougoslavie et les solutions à l'absence de documents d'identité, Italie, 2014) ont été utilisées à l'occasion de plusieurs événements publics. Cela a été le cas en Croatie lors de la table ronde sur les Roms ayant des problèmes de statut, organisée en novembre 2014 par le HCR et par les principales ONG croates traitant de ce thème. Le même rapport a été mentionné lors d'une présentation publique de l'enquête « Le quotidien des Roms en Croatie », organisée à Zagreb en octobre 2014 par les agences de l'ONU en Croatie (PNUD, UNICEF et HCR). Certains des rapports thématiques du CAHROM ont également été discutés lors de réunions des points de contact nationaux pour les Roms de l'Union européenne.

Même s'ils ne sont pas utilisés directement, les rapports ou conclusions et les informations sont diffusés de multiples manières auprès des acteurs nationaux, en tant que sources d'information.

### **Leçons retenues, bonnes pratiques identifiées et suivi**

De manière générale, la plupart des personnes ayant répondu estiment que les bonnes pratiques exposées au cours des visites et dans les rapports peuvent représenter des solutions pour leur pays. Elles peuvent donner des « orientations générales » (l'autonomisation des femmes roms, en Espagne) ou revêtir une forme plus concrète – ainsi, l'« ex-République yougoslave de Macédoine » a inspiré la Bosnie-Herzégovine en matière d'emploi des Roms ; les attitudes et approches de la Bosnie-Herzégovine et de l'Espagne en matière de logement social ont inspiré la Serbie ; les politiques de jeunesse croates

ont inspiré la Slovénie, qui a organisé une visite de suivi en Croatie pour en apprendre plus ; une bonne pratique finlandaise (une enquête sur la situation des femmes roms purgeant une peine dans un établissement pénitentiaire et sur leur réintégration dans la société à l'issue de la peine) a été reprise dans le Plan d'action lituanien pour l'intégration des Roms 2015-2020. En outre, le projet espagnol ACCEDER présenté lors de la visite thématique sur l'autonomisation des femmes roms et la dimension de genre des politiques/stratégies d'intégration des Roms (Lituanie, 2014) a été reproduit en Italie et, sous le format italien, a abouti à l'introduction d'une perspective de genre et d'actions spécifiques à l'attention des femmes roms en Espagne.

L'échange de bonnes pratiques peut aussi mettre en lumière des lacunes dans les politiques nationales (par exemple un manque de participation des jeunes dans le cas de l'Irlande). Sur des questions sensibles comme les mariages précoces ou forcés, les exemples existants révèlent l'urgence d'associer la communauté rom elle-même à la lutte contre ces phénomènes négatifs ; ces exemples peuvent aussi offrir des sources d'inspiration concrètes pour modifier les processus de diagnostics psychologiques (ainsi de la visite sur les systèmes de tests et de diagnostics pour les enfants roms présumés porteurs de légers troubles mentaux, Hongrie, 2016) ou les savoir-faire (comme à Tallaght, en Irlande, pour le service médical à l'attention des nouveaux arrivants de Roumanie présenté lors de la visite sur l'autonomisation des Roms et des Gens du voyage et leur participation aux instances consultatives et aux mécanismes de consultation, en particulier concernant les femmes et les jeunes Roms, Irlande, 2016).

Bien que certaines bonnes pratiques (comme les médiateurs roms ou l'Unité sur les mariages forcés mise en place au Royaume-Uni) offrent de possibles solutions structurelles, il arrive qu'elles ne soient pas reproductibles (en raison d'un manque de volonté politique, de ressources, ou d'autres obstacles dont des interdictions en interne). Toutefois, il est toujours intéressant de connaître ces solutions. Les bonnes pratiques en matière de logement social, en particulier fondées sur l'expérience de l'Espagne, peuvent aussi offrir une très importante source d'inspiration, d'autant plus intéressante que ce domaine appelle encore de très fortes améliorations dans beaucoup de pays européens.

Parmi les pratiques évoquées figurent des exemples, jugés extrêmement intéressants, de garanties institutionnelles pour éviter des diagnostics psychologiques incorrects dans un contexte de surreprésentation des enfants roms dans le système scolaire spécial (conseillers à l'égalité des chances, possibilités de recours, tests culturellement neutres, etc.). Toutefois, un obstacle important a été identifié dans ce domaine : il s'agit de l'aide financière offerte par l'État aux familles d'enfants handicapés, qui constitue souvent, ou risque de constituer, une incitation économique (non voulue) pour les familles roms ayant des revenus faibles ou précaires.

Parmi les autres exemples figurent les suivants : les conseils locaux de la jeunesse et les ambassadeurs de la jeunesse, en Belgique ; les clubs de jeunes Roms en Serbie ; les incubateurs pour l'enseignement des Roms en Slovénie ; la pratique finnoise des orientations individualisées sur la carrière et des incitations à préférer un emploi aux aides sociales au sein de la communauté rom ; le dictionnaire électronique norvégien-romanes, en Norvège, qui existe sous forme d'application mobile, etc. La cartographie des campements roms pratiquée en Slovaquie va servir de modèle à un exercice similaire prévu par le Bureau du gouvernement croate pour les droits de l'homme et les droits des minorités

nationales en 2017 ; en outre, le programme d'enseignement du romani en République slovaque et l'enseignement du croate dispensé en Autriche sont considérés comme de bons exemples pour développer l'enseignement des langues parlées par les Roms en Croatie.

Une visite d'étude au sein de l'Unité sur les mariages forcés, au Royaume-Uni – identifiée comme un modèle à suivre – a été organisée en décembre 2017 en tant que suivi concret de la visite thématique du CAHROM concernant les mariages des enfants et/ou forcés dans les communautés roms (Roumanie, avril 2015). Des experts de Finlande, de France, de Grèce, d'Irlande (qui assurait la présidence du GRETA), d'Italie, de Pologne et du Royaume-Uni ont pris part à cette visite d'étude. Sur le sujet des leçons retenues et des bonnes pratiques identifiées, les réponses au questionnaire affirment que les visites thématiques peuvent être considérées comme une bonne source de solutions pratiques, une présentation des orientations à choisir pour être efficace ou au moins un moyen, pour les responsables politiques nationaux ou les praticiens sur le terrain, de partager des informations. La Grèce, en particulier, souligne que les visites thématiques offrent une excellente occasion de discuter et d'échanger opinions et connaissances entre experts, grâce aux synthèses exposées et à la taille réduite des groupes. Les rapports thématiques, en tant que livrables des visites, sont riches en informations à jour (sur la législation, les difficultés, les besoins, les points problématiques, les politiques, les mesures adoptées, les bonnes pratiques, etc.) que les décideurs peuvent facilement utiliser. Le Secrétariat spécial à l'intégration des Roms, en Grèce, continuera donc à utiliser ces rapports et à les diffuser.

### **Contacts supplémentaires entre experts**

Bien que la majorité des réponses ne révèle pas clairement de contacts entre experts, on observe dans quelques cas une sorte de coopération transnationale : entre la République de Moldova, la Bulgarie, la Lituanie, la Finlande et la Roumanie sur les mariages forcés ; entre les pays des Balkans occidentaux (Bosnie-Herzégovine, « ex-République yougoslave de Macédoine », Serbie, Croatie et Monténégro), l'Italie et l'Ukraine sur les solutions à l'absence de documents d'identité ; entre la Slovénie et la Croatie sur la jeunesse ; entre la Lituanie, la Finlande et la République de Moldova sur les femmes ; entre la Finlande et la Suède, à travers un échange d'experts, sur le décrochage scolaire ; et entre experts tchèques et polonais sur les tests et les diagnostics. En outre, des experts croates, roumains, autrichiens et slovaques sont en contact régulier pour donner suite à la visite thématique sur la protection et la promotion des langues parlées par les Roms.

D'après les réponses au questionnaire, les réunions du CAHROM offrent l'occasion de discuter (pendant et en dehors de la plénière) des résultats des visites thématiques et des étapes à venir pour les pays concernés. Dans le cas du Royaume-Uni, la visite thématique a relancé les contacts entre les participants au niveau national. Sont particulièrement appréciés les exemples de coopération directe avec la communauté des Roms et/ou des Gens du voyage, renforçant les liens entre la société majoritaire et les familles roms.

S'agissant des problèmes d'apatridie et d'absence de documents d'identité, les experts croates, italiens et hongrois ont coopéré en plusieurs occasions. De même, des experts de Croatie et de Bosnie-Herzégovine restent en contact sur le sujet de la situation des femmes roms apatrides.

## **Impact des visites et des rapports thématiques du CAHROM**

Quelques stratégies nationales reprennent des extraits des rapports (par exemple celle de la Slovénie s'agissant de jeunesse, celle de l'Albanie sur le logement social et celles de la République de Moldova, de la Finlande et de la Lituanie sur les questions de genre, en particulier l'accès des femmes roms à l'emploi et la facilitation de l'accès des filles roms à l'éducation). Beaucoup des actions présentées existent déjà dans les stratégies nationales, telles que le système des médiateurs (Bulgarie, Pologne), les bourses scolaires, etc. En Bosnie-Herzégovine, où la stratégie nationale expire cette année, et en Serbie, où un plan d'action est en cours de préparation, certaines conclusions des visites et des rapports vont être prises en compte et intégrées aux nouveaux textes.

Dans de nombreux pays, les recommandations formulées dans les rapports alimentent le débat et peuvent devenir des références pour les travaux en cours. Les connaissances issues des visites et des rapports thématiques ont été utilisées en d'autres occasions, souvent dans le cadre de la coopération avec l'UE (présidence assurée par le pays, remise de rapports, contacts bilatéraux, etc.) et avec d'autres entités internationales (adhésion à des conventions internationales) ou lors de la préparation d'autres stratégies nationales (comme le programme national pour les droits des enfants roms, aux Pays-Bas).

Par ailleurs, les résultats des visites et des rapports ont nourri le travail quotidien avec et pour les Roms (Bulgarie, Lettonie, République de Moldova) et sont pris en compte dans les plans, documents, stratégies, etc. pour la période à venir. Il a également été souligné que ces visites et rapports produisaient une sorte de synergie qui a contribué à sensibiliser à la nature transversale de nombreux phénomènes touchant négativement les communautés de Roms (et de Gens du voyage), démontrant que les activités transversales étaient les plus efficaces.

## **Éventuels effets indésirables des visites et des rapports**

Seule la Pologne a mentionné d'éventuels effets indésirables s'agissant de questions culturellement sensibles. En 2010, le pays a connu un vif débat sur la situation et la protection de la langue romani. Partager des informations (en publiant des rapports sur un site internet public) sur des thèmes sensibles ou tabous (comme l'enseignement ou la promotion de la langue, les mariages précoces, les médiateurs de santé roms, etc.) risque d'être perçu par les communautés roms traditionnelles comme une tentative d'ingérence de l'État dans l'essence de la culture romani.

Néanmoins, d'après les autorités polonaises, un tel partage d'informations peut sensibiliser les communautés traditionnelles aux évolutions qui se produisent au sein des communautés roms dans d'autres pays. Ainsi, plusieurs autres pays ont proposé, lors de la 11<sup>e</sup> session plénière du CAHROM, que la prochaine visite thématique soit consacrée aux communautés traditionnelles.

## **Propositions de nouveaux thèmes**

En réponse au questionnaire, de nombreux thèmes ont été proposés pour les visites thématiques à venir, notamment dans des domaines transversaux comme *l'éducation* ou *l'emploi (collecte de données et statistiques)*, les *femmes (participation)*, la *culture*, etc. Plusieurs thèmes avancés ont déjà été

couverts lors de visites thématiques, ce qui montre clairement la nécessité de suivre et de développer encore ces questions. Les thèmes de visites proposés peuvent être classés comme suit :

### ***Éducation***

- programmes « de la deuxième chance » pour améliorer le niveau d'éducation des Roms (Hongrie) ;
- enfants et éducation (Grèce, Pays-Bas) ;
- mesures de motivation/expériences positives pour l'éducation des adultes roms, en particuliers les femmes/les parents (République de Moldova) ;
- évaluation des résultats scolaires pour les Roms et comparaisons internationales (République tchèque) ;
- écoles spéciales – système(s) d'éducation inclusive pour les enfants roms socialement défavorisés (égalité devant les tests, procédures d'intégration/d'affectation dans le système d'enseignement général, préparation du personnel scolaire, supports pédagogiques, soutien financier, programmes, organisation de l'enseignement et des services annexes, etc. (République slovaque).

### ***Femmes et jeunes Roms***

- la question émergente du féminisme rom (Espagne) ;
- l'autonomisation des femmes dans la société rom (Slovénie, Pologne) ;
- la jeunesse rom (Serbie).

### ***Culture***

- le problème de l'absence de procédures démocratiques au sein de la communauté (Pologne) ;
- situation et perspectives des femmes et des filles roms dans les communautés traditionnelles (Pologne) ;
- obstacles culturels dans les communautés traditionnelles (Pologne) ;
- les familles roms dans les sociétés contemporaines (Pologne).

### ***Histoire***

- histoire et culture romani, programmes/fiches d'information dans les manuels scolaires (Serbie, République de Moldova) ;
- le génocide des Roms pendant la seconde guerre mondiale dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire (Serbie, République de Moldova).

### ***Discrimination et discours de haine***

- discours de haine (Bosnie-Herzégovine) ;
- reconnaissance de la discrimination envers la population rom (Bosnie-Herzégovine).

### ***Collecte de données et statistiques***

- collecte de données et statistiques (Italie) ;

- les statistiques internationales (UE), leur comparabilité et leur accessibilité (République tchèque).

#### **Finances**

- financement des stratégies nationales d'intégration des Roms (Italie).

#### **Médiation**

- rôle du médiateur et programmes de formation des médiateurs (Suède).

#### **Politiques et stratégies nationales**

- mise en œuvre de politiques/stratégies nationales pour les Roms dans les États membres du Conseil de l'Europe où la population rom est relativement modeste selon les recensements officiels (Lettonie, République de Moldova).

#### **Migration et asile**

- bonnes pratiques en matière de politique d'intégration des demandeurs d'asile roms (République de Moldova) ;
- bonnes pratiques en matière de politique d'intégration des immigrants roms (République de Moldova) ;
- les Roms non ressortissants en Europe occidentale et les moyens de répondre à leurs besoins sur le plan social (Espagne).

#### **Participation**

- bonnes pratiques d'intégration des Roms : autonomisation et participation des Roms à l'administration publique locale et régionale (République de Moldova) ;
- participation des Roms aux processus de prise de décisions et respect de leurs droits civiques (législation électorale, inscription à l'état civil, etc.) (Bosnie-Herzégovine) ;
- représentation et rôle des communautés roms (Espagne) ;
- principaux domaines de participation des Roms et causes des lacunes dans les autres domaines (Espagne) ;
- participation civique des Roms (Pologne) ;
- éducation aux droits de l'homme (Italie) ;
- prééminence du droit (Bulgarie).

#### **Emploi**

- accès au marché du travail et à l'environnement professionnel (Italie) ;
- mesures effectives pour l'emploi des Roms (Bosnie-Herzégovine).

#### **Traite des êtres humains (Albanie, Pologne)**

#### **Situation des personnes âgées (Italie)**

#### **Situation des Gens du voyage (Suisse)**

**Rôle des ONG et de leurs représentants (Italie)****Documents d'identité (Bosnie-Herzégovine)**

Une liste des propositions de thèmes pour 2018-2019, approuvée par le CAHROM lors de sa 14<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 24 au 27 octobre 2017), est disponible sur le site du CAHROM : <http://rm.coe.int/list-and-composition-of-cahrom-thematic-groups-for-the-years-2018-2019/16807761ac>.

**Autres observations formulées en réponse au questionnaire**

- Même lorsqu'on gagne en connaissances et qu'on couvre mieux les questions (comme l'enseignement, notamment préscolaire) dans les cadres stratégiques, une visite thématique offre toujours l'occasion de chercher des solutions et des idées nouvelles ou de mettre en lumière d'éventuelles menaces.
- Afin de résoudre les problèmes sur le plan structurel, il convient d'examiner les résultats et les réussites sur le terrain. Pour avoir un impact plus visible, les visites thématiques devraient se concentrer sur ces résultats.
- Les travaux inscrits dans la durée, le professionnalisme et les services présents au sein du Conseil de l'Europe pour améliorer la situation des Roms sont appréciés.
- Il convient de poursuivre les réunions bilatérales et la coopération régionale, sur la base des résultats des visites thématiques.
- Il est nécessaire de s'intéresser davantage aux communautés de Gens du voyage.
- Les éventuelles « attitudes de contrôle » des ONG et des officiels peuvent nuire dans une certaine mesure aux discussions ouvertes et aux échanges indépendants entre experts sur la définition professionnelle des questions et des solutions possibles. Dans le cas de thèmes très pointus (comme les tests), il est difficile d'expliquer rapidement certains aspects techniques à des non-professionnels.

**Questions d'organisation**

- Il arrive que les réunions soient trop longues et comprennent de nombreuses visites et informations difficiles à absorber en un seul jour.
- Les pouvoirs locaux et la société civile rom sont parfois absents du programme.
- Les informations sur l'organisation (noms, adresses, etc. et documents) ne devraient pas être envoyées que quelques jours avant la réunion, d'autant qu'un document de référence permet de mieux se préparer aux échanges avec des experts d'autres pays.
- Certains thèmes (comme les tests et diagnostics) devraient faire l'objet d'un suivi professionnel, à travers une approche plus détaillée.
- L'intitulé de la visite devrait être soigneusement formulé et refléter la teneur de la visite, sous peine de risquer de créer des malentendus (comme dans le cas de l'autonomisation des femmes et des mariages précoces).
- Les autorités hôtes devraient dûment expliquer à tous les intervenants locaux prévus à l'ordre du jour le thème et de l'objectif exacts de la visite, afin qu'ils préparent des présentations ciblées, traitant non de la situation des Roms en général mais des questions liées au thème étudié.

- Les participants des États invités devraient être encouragés à préparer des documents de référence couvrant les enjeux liés au thème, documents qui seraient communiqués aux experts des pays partenaires avant la visite thématique.
- Il est indispensable de respecter les délais concernant :
  - l'envoi des informations de référence (éventuellement préparées par les membres du CAHROM, car les experts participants ne sont pas toujours familiers des politiques, données, etc. au niveau national) ;
  - après la visite, l'envoi par les participants de leur contribution, comportant éventuellement les présentations utilisées pendant la visite ;
  - l'établissement de la version finale du rapport, comprenant les leçons retenues, les bonnes pratiques, les conclusions, les recommandations, etc.

## **ANNEXES (en anglais uniquement)**

### **ANNEXE 1**

**Questionnaire** for the review of the impact and follow - up given to previous thematic reports and visits (2012-2015)

\*\*\*\*\*

### **ANNEXE 2**

**Liste des visites thématiques et des experts participants, avec leurs réponses au questionnaire**



CAHROM Thematic  
visit experts list with :

\*\*\*\*\*

### **ANNEXE 3**

**Listes des groupes et visites thématiques du CAHROM 2012-2017**

**ANNEXE 4****EXEMPLES D'INFORMATIONS RECUEILLIES EN 2013 SUR LES RÉSULTATS ET LES SUITES DONNÉES AUX RAPPORTS ET VISITES THÉMATIQUES DU CAHROM****Impact sur l'élaboration des politiques**

**RÉPUBLIQUE SLOVAQUE** (éducation inclusive des enfants roms par opposition aux écoles spéciales) :

À la suite du rapport/de la visite thématique du CAHROM, le Secrétaire d'État à l'éducation a demandé à rencontrer le Plénipotentiaire de la République slovaque pour les communautés roms pour discuter du rapport thématique. Les conclusions et propositions énoncées dans le rapport thématique du CAHROM ont été prises en compte dans la réforme du système d'enseignement slovaque proposée par M. Peter Pollak, qui occupe le poste de Plénipotentiaire depuis octobre 2012. Au début de son mandat, M. Pollak a rédigé un document intitulé « Réforme pour les Roms – orientations à suivre », où figurent des objectifs spécifiques de promotion d'un enseignement inclusif pour les élèves de communautés roms marginalisées. Il a été décidé de créer un groupe de travail commun, composé d'experts, dont le Plénipotentiaire de la République slovaque pour les communautés roms et de représentants du ministère de l'Éducation, afin de développer un projet pilote national pour l'éducation inclusive des enfants de communautés roms marginalisées. Dans le cadre de ce projet, dans 60 localités slovaques à compter de l'année scolaire 2015-2016, les enfants diagnostiqués « A » seront scolarisés dans des établissements généraux.

**RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA** (rôle des pouvoirs centraux, régionaux et locaux dans la mise en œuvre des stratégies/plans d'action nationaux pour les Roms)

À la suite du rapport/de la visite thématique et de la *coopération bilatérale de suivi avec la Roumanie*, ainsi que du programme ROMED, la République de Moldova a modifié sa législation de manière à institutionnaliser les médiateurs communautaires et à les intégrer à la liste des professions. Le 17 juillet 2013, le gouvernement a adopté un *Règlement cadre sur les modalités d'emploi et l'organisation de l'activité des médiateurs communautaires dans les zones densément et/ou partiellement peuplées de Roms*. L'une des principales réalisations est l'institutionnalisation, en 2013, de 15 médiateurs communautaires roms, appartenant au groupe de 23 médiateurs ayant participé au *Programme de formation européen pour les médiateurs roms (ROMED)*. Leur rôle consistera à faciliter la communication entre les communautés roms et les pouvoirs locaux et à assurer un meilleur accès aux services publics disponibles dans les domaines de la santé, de l'éducation, du travail et de l'aide sociale. D'après les dispositions du Plan d'action et dans le contexte des capacités budgétaires actuelles, des ressources financières tirées du budget de l'État (462 600 *leus* moldaves, soit un peu plus de 22 000 euros) ont été versées au budget des unités administratives territoriales pour l'emploi de 15 médiateurs communautaires. Des propositions de budget pour 2014-2015 ont été formulées en vue d'employer 33 autres médiateurs.